

Différences

mrp

Janvier 1999 – N° 203

☐ SOMMAIRE

Education	5
<i>Outils et projets</i>	
Liliane Lainé	
Dévelop/Info	6
<i>Miroir des activités locales</i>	
Eric Lathière-Lavergne	
International	8
<i>Témoignages de femmes afghanes</i>	
Ingrid Berthet	
Actualités	8
<i>Tsiganes roumains en France</i>	
Collectif d'associations	
<i>Procès Einaudi-Papon</i>	
Divers	9
<i>Bibliothèque</i>	
Marie-Catherine Andréani,	
Laurent Canat	
<i>Dix films contre le racisme</i>	9
Secteur Education	
<i>Annonces</i>	9
<i>du Secteur Immigration</i>	
Chrono	
Chérifa Benabdessadok	10
Appel à souscription	12
Tirage des bons de soutien	12

Rapport d'enquête

SYNDICALISTES CONTRE LE RACISME

« Racisme et comportements professionnels aux Finances », tel est le titre du rapport de l'enquête menée conjointement par la Fédération CGT des Finances et des chercheurs de l'URMIS et de l'ISERES. Compte rendu et entretien avec le secrétaire général de la FD, M. Jean-Christophe Chaumeron.

☞ pages 2, 3 et 4

éditorial

Ne boudons pas notre plaisir

Il est des fins d'année réconfortantes. Ne boudons pas notre plaisir, ce qui se passe au Front national nous réjouit. Certes, le terrain sur lequel il croît reste fertile. Qui eut cru que le meilleur ennemi du Front national fût le Front national lui-même ?

Signe encourageant, au même moment, une enquête de la Cofremca-Sovision nous révèle une France qui s'avère plus tolérante que l'on pouvait imaginer. Tout n'est pas parfait, mais trois chiffres indiquent une évolution positive. Ainsi l'affirmation « Je pense qu'on est mieux entre Français » avait reçu en 1991 l'adhésion de 45 % des gens sondés ; en 1998, le chiffre tombe à 28 %. En 1991, ils étaient 27 % à souscrire à la proposition « Les immigrés apportent beaucoup à la culture française » ; ils sont aujourd'hui près de 42 %. Sur l'idée du danger pour l'identité nationale, là aussi, une progression significative. Ainsi, à la question « Je crains que la France s'efface progressivement et que sa culture disparaisse [...] par l'invasion

étrangère », on est passé de 55 % d'opinions favorables à 35 %, une régression de 20 points, révélatrice d'une confiance restaurée dans le rapport à l'Autre.

Enfin, effet possible de la Coupe du Monde de football, et du dynamisme des « musiques du monde », 65 % des Français trouvent « sympathiques » les mélanges de différentes origines et cultures dans les musiques actuelles. Une bonne leçon pour les tenants d'une France recroquevillée, une très bonne nouvelle pour ceux qui, comme nous, estiment que l'immigration est et demeure une chance pour la France.

Cette réalité doit nous donner de l'entrain pour remettre toujours l'oeuvre sur le métier. Puisse cette éclaircie de fin d'année rayonner dans un même prolongement sur l'année 1999, année que nous vous souhaitons bonne et heureuse, pour vous et pour vos proches. ♦

Mouloud Aounit

MILITANTS ET CHERCHEURS EN POSTE D'OBSERVATION

ABOUTISSEMENT D'UN PROJET mené dans le cadre de l'Année européenne contre le racisme, le rapport d'une enquête co-réalisée par la Fédération CGT des Finances, des chercheurs de l'URMIS (1) et de l'ISERES était présenté à la presse fin octobre. Son titre, « Racisme et comportements professionnels aux Finances » (2), évoque bien la nature de ce travail : une étude de terrain, menée à l'initiative de la Fédération qui, alertée par certains de ses militants, a choisi de faire appel à des chercheurs afin « de rompre d'une certaine façon la caractéristique partisan d'une telle initiative ». Considérant, en effet, que le développement du racisme et des discriminations remet en cause un certain nombre de principes de service public (égalité de traitement, légalité etc), que l'objectif n'est pas de débusquer « le » raciste mais de comprendre comment se construit le « racisme ordinaire » dans les actes de travail, et de faire émerger un débat, semble-t-il difficile à l'intérieur même du syndicat, la Fédération a choisi une démarche d'observation associant une vingtaine de ses militants (volontaires) et les chercheurs.

Élément de diagnostic

Le document publié est riche d'informations circonstanciées sur la réalité et l'origine des comportements des deux côtés des guichets, et tire nombre d'enseignements. La pertinence de l'action commune semble suffisamment vérifiée pour que l'expérience se poursuive. Une annexe au rapport fait état du « calendrier des activités menées dans le cadre du projet » : séminaires, réunions de travail, journées d'études, échanges de courrier, productions écrites ont ponctué ce travail collectif qui s'est étalé de juillet 1997 à mars 1998. L'alerte donnée initialement par les militants reposait davantage sur des manifestations internes aux services – comportements racistes banalisés de la part de certains agents, complaisance ou laxisme de la hiérarchie dans les secteurs les plus exposés – que sur des incidents avec les

usagers. La partie consacrée aux témoignages des agents brosse un panorama des expériences vécues en fonction de cinq thèmes : — les relations avec les usagers : l'accueil au guichet ; — les relations entre collègues : tensions et conflits ; — les relations avec la hiérarchie ; la prise en compte par le syndicat des questions relatives au racisme et aux discriminations ; — le service public : quelles missions ? Il en ressort notamment deux faits majeurs, repris dans les propositions d'action : 1°) la banalisation inédite du racisme ainsi résumée par une syndicaliste des Impôts : « il y a quelques années jamais on aurait entendu de tels propos dans un bureau » ; cette banalisation s'accompagne d'une « difficulté à aborder la question du racisme dans les services et au sein du syndicat ». Puis sont très souvent évoqués la dégradation

L'objectif n'est pas de débusquer « le » raciste mais de comprendre comment se construit le « racisme ordinaire » dans les actes de travail, et de faire émerger un débat.

des conditions de travail générées par une politique libérale incompatible avec les impératifs du service public et l'augmentation du nombre de personnes en difficulté, immigrées ou non. Ce qui conduit au constat suivant : « chômage, analphabétisme, exclusion et misère » d'un côté du guichet et de l'autre : « inexpérience, manque de moyens, de formation, d'encadrement, environnement de travail inadapté. Le sentiment d'agression est latent, de part et d'autre de l'hygiaphone, et le climat, préparé pour tous les dérapages. » En somme, une sorte de racisme social qui englobe toute la pauvreté hors normes. « L'introduction des méthodes "managériales", témoigne un militant, s'est faite, encore une fois au détriment des conceptions mêmes de service public, d'égalité, etc, qu'on n'apprend plus : c'est démodé, ringard ; il faut faire du chiffre, des résultats... Et donc, il y a une modification du rapport de l'individu fonctionnaire à sa

mission de service public qu'il est chargé de remplir. » Citant un rapport publié à la Documentation française (3), les chercheurs confirment dans cette analyse : « L'Administration, soumise à des obligations de réduction des dépenses publiques et de maintien du service public dans sa dimension républicaine de lutte contre les inégalités, semble faire gérer ce paradoxe par les agents en les plaçant dans une tension entre performance et justice sociale. »

De la différence entre contribuables

Certains secteurs ont ainsi été contraints à « faire du chiffre », ce qui a amené à dégarnir les lieux où les personnes défavorisées et donc « peu rentables » ont besoin du soutien des agents pour traiter leurs dossiers au profit des quartiers ou secteurs dans lesquels sont installés les contribuables les plus fortunés (entreprises comme individus). « On voit bien, précisent les chercheurs, à travers cet enchaînement comment les différentes définitions directe (propos racistes), indirecte (queues interminables) ou institutionnelle (en l'occurrence la directive de « faire du chiffre ») de la discrimination s'articulent les unes aux autres et se cumulent, pour finir par annihiler toute tentative d'action contraire. » Et de résumer en un diagnostic assez effrayant : « Dans le traitement des dossiers, les discussions entre collègues, l'accueil et le contrôle du public, les pratiques et comportements discriminatoires semblent souvent être devenus une des composantes de l'organisation du travail, des relations professionnelles et de la convivialité. » ♦

Chérifa Benabdessadok

- (1) Unité de recherche migration et société/CNRS, Université Paris 7
 (2) Edité en juin 1998, distribué par l'Institut syndical d'études et de recherches économiques et sociales, 263 rue de Paris, 93514 Montreuil Cedex, Tél : 01 48 18 84 37 – Fax : 01 48 18 83 37
 (3) Les agents des services publics dans les quartiers difficiles. Entre performance et justice sociale. A. Maguer et J.-M. Berthet, rapport d'étude, 1997

SYNDICALISME ET ANTIRACISME

Différences : Quelle idée vous faites-vous de la lutte contre le racisme ?

Jean-Christophe Chaumeron : S'agissant de la lutte contre le racisme dans le monde du travail, certaines méthodes ont trouvé leurs limites ; il en est ainsi de l'intervention extérieure, moralisatrice, idéologique, globalisante. De la même façon que le syndicalisme a besoin d'être ancré dans les ateliers, les services et les bureaux, la lutte contre le racisme doit se vivre dans les services, les ateliers et les bureaux. Il nous incombe de réaffirmer nos valeurs de solidarité et d'égalité, faire de la morale de l'extérieur ne suffit pas. Pire, c'est parfois contre-productif. « L'extériorisation » de la pratique antiraciste mène à la mise en quarantaine des militants syndicaux : les gens les évitent, ils passent pour des donneurs de leçons, ce qu'ils disent est immédiatement rejeté, ça ne passe pas.

Quelles motivations ont amené la Fédération CGT des Finances à entreprendre cette enquête ?

Nous avons tenté de rechercher une méthode d'investigation qui permette à la fois de mesurer l'ampleur du problème et de nous rapprocher d'une activité syndicale revendicative qui soit porteuse de nos valeurs. Il faut bien constater que racisme et conditions de travail sont liés, que cette interférence s'exprime notamment par la manière dont sont reçus et perçus certains usagers de nos services. Les manifestations racistes sont aussi indirectement ou directement liées à l'application des critères de rentabilité : on a demandé aux agents de « faire du chiffre ». Or, faire du chiffre est impossible quand on a affaire à des personnes insolubles, incapables de se débrouiller seules face à la législation ou à la réglementation fiscale. Par contre, en tant que fonctionnaires, nous sommes des éléments de stabilisation, nous sommes et nous devons rester des artisans de la qualité du tissu social.

La réflexion sur la pratique syndicale et la lutte contre le racisme vont-elles de pair ?

Oui, j'aurais pu écrire un beau tract dans mon bureau, le faire faxer aux militants en leur demandant de le distribuer. Je refuse cette méthode. Je sais que c'est inefficace : certains auraient refusé de le distribuer, d'autres, plus polis, l'auraient mis dans un tiroir, antichambre de la corbeille. En choisissant l'étude, l'enquête, nous avons voulu que les militants volontaires de notre syndicat s'expriment en fonction de l'endroit où ils travaillent. Nous voulons reconquérir le droit de parler de ces problèmes, y compris à l'intérieur du syndicat.

Vingt militants ont participé à ce travail, ce n'est pas très représentatif.

Ce n'est pas représentatif en quantité mais toutes les administrations de notre compétence sont représentées ainsi que la réalité de nos services : rural, urbain, région parisienne, province. Nous n'avons pas l'ambition ni la vocation de réaliser une enquête d'opinion.

Les services du ministère des Finances seraient-ils plus racistes que d'autres ?

Non, c'est peut-être le contraire : le ministère des Finances n'est pas raciste, c'est au contraire un ministère très républicain où les valeurs sont portées par l'idée de justice fiscale, du rôle civique de l'impôt, même si nous ne sommes pas d'accord avec la fiscalité telle qu'elle existe. Notre administration n'est pas raciste et c'est peut-être pour cela que nous avons été alertés par les inquiétudes de nos militants les plus sensibles à cette question. Nous avons donc voulu savoir pourquoi malgré cela, ça basculait, pourquoi les digues étaient en train de craquer. Nous avons pu observer un certain nombre de phénomènes, en particulier que les détériorations de la vie – la délinquance, les problèmes scolaires, le chômage etc – ont eu des effets sur les conditions et l'organisation du travail, la digue a craqué, le relâchement s'est transformé en complaisance. C'est contre cela que nous voulons lutter, en en parlant sur les lieux de travail, à partir des problèmes du terrain, et sans accuser les gens. Je suis contre la mise au pilori, et pour la pédagogie.

Si une personne se comporte en salaud, il faut la dénoncer mais la simple dénonciation ne suffit pas à renverser un clivage, une situation. Le but est de créer de nouvelles conditions, de faire évoluer les rapports de travail, par l'action syndicale, par la description, en étudiant les problèmes tels qu'ils sont vécus. Si ce sont des problèmes de sécurité, d'injustice fiscale, il faut les poser. Mais cela n'empêche nullement de réaffirmer que le racisme est contraire aux valeurs du syndicalisme et que cette question est aussi l'affaire du syndicat.

Qu'entendez-vous par « pédagogie » ?

Un douanier disait l'autre jour : « le racisme c'est comme tout, il y en a qui sont pour, d'autres qui sont contre ». Il faut discuter avec ce mec, lui faire comprendre que le racisme ça engage aussi sa personne, son rapport au travail, la manière dont on lui fait faire ceci ou cela. C'est autre chose que de le rembarquer en le traitant de salaud.

Les femmes seraient plus sensibles que les hommes, y compris à l'intérieur des syndicats, au problème du racisme.

Oui, les femmes sont plus sensibles au racisme que les hommes. Ce sont des femmes qui nous ont alertés au départ. Nous souhaitons que celles et ceux qui se sont engagés dans cette étude animent maintenant des débats dans leurs propres secteurs. Nous avons une administration très féminisée et dans le syndicat, il y a beaucoup de militantes à la base mais plus on monte dans la hiérarchie moins les femmes sont présentes. Seules deux femmes sont secrétaires générales de fédération à la CGT, dont celle des Finances, Pierrette Crosemarié.

Quelle a été l'attitude du ministère des Finances ?

Nous avons eu le soutien moral de l'ensemble de la haute hiérarchie du ministère, un soutien franc et clair, c'est ce que nous souhaitons.

Quelles suites allez-vous donner à ce rapport ?

Nous allons voir comment vont se passer les débats. Nous souhaitons notamment beaucoup travailler avec les douaniers qui sont directement impliqués dans la lutte contre l'immigration clandestine. Nous aborderons les problèmes de déontologie professionnelle que pose l'application de

certaines ordres. Et cela, bien que nous nous soyions refusés à appeler à la « désobéissance civique » : un tel appel serait resté lettre morte et donc pure démagogie. Nous nous sommes tout de même interrogés publiquement sur des problèmes concrets : un fonctionnaire fait une enquête fiscale, il constate qu'un patron emploie de la main-d'oeuvre clandestine. Doit-il dénoncer le pauvre bougre qui a réussi à trouver un travail ? Nous avons dit : non. La mission du fonctionnaire est de traquer la fraude, pas les gens qui en sont victimes. Nous n'avons pas eu de réaction négative.

Le travail en commun entre chercheurs et syndicalistes va-t-il se poursuivre ?

Ce travail va se poursuivre dans un cadre plus large avec les chercheurs de l'URMIS. Notre équipe de militants-enquêteurs continue à être en rapport avec les chercheurs. Ce travail leur a permis d'être des acteurs directs et pas uniquement des relais de la CGT, ils sont à la fois les animateurs et les coproducteurs de cette étude.

Au cours de l'enquête, les militants ont-ils pris de l'assurance en acquérant un savoir, ou en découvrant la pertinence de leur savoir ?

Je crois qu'ils sont contents d'être reconnus non pas seulement en tant que militants-relais mais aussi en tant que producteurs. Et puis, le fait de travailler avec des chercheurs est valorisant en soi. Nous nous heurtons dans la vie syndicale au fait que les militants ont du mal à transformer leur expérience en prise de responsabilité dans l'organisation. Il y a une grande timidité. Mais les jeunes sont différents : la culture syndicale, le rapport à l'organisation ne sont pas du même ordre. On avait des dirigeants qui faisaient appliquer à la base ce qu'ils croyaient juste. De cela, les gens ne veulent plus. D'abord parce que c'est contre-productif en termes d'efficacité syndicale.

Selon les chercheurs, les syndicats s'investissent trop peu dans la lutte contre les discriminations et ils soulignent que celle-ci ne figure pas dans vos statuts. Quelle est votre appréciation ?

Les statuts intéressent peu de monde. Cela ne donne lieu à des discussions, et encore dans des cercles très restreints, que lorsqu'il y a un changement d'orientation. Il faut à mon sens relativiser la portée d'une telle inscription. Cela reste un peu symbo-

lique. Mais François Vourc'h de l'URMIS nous a fait remarquer que l'absence d'une formulation explicite de la lutte contre le racisme dans nos statuts nous empêcherait d'ester en justice. Dans ce cas-là, c'est une affaire d'efficacité et non de doctrine, il faudra donc y songer. Mais la question la plus sérieuse c'est une certaine frilosité dans nos syndicats à aborder le problème des discriminations et du racisme. Il n'est pas facile de l'inscrire à l'ordre du jour d'une réunion de commission exécutive locale. On a toujours d'autres problèmes plus urgents... Je crois donc qu'il faut mener l'action revendicative en intégrant la dimension de la lutte contre le racisme. Il faut former nos militants. L'action syndicale ce n'est pas aujourd'hui on s'occupe d'idéologie, demain des carreaux cassés, et après-demain du racisme. Nous sommes une communauté syndicale qui élabore un mode de vie globale excluant les pratiques discriminatoires quelles qu'elles soient. Nous voulons que nos militants n'hésitent plus à s'exprimer là dessus, qu'ils n'aient pas le sentiment d'aller au casse-pipe tout seuls.

Peut-on penser que pour certains de vos militants, les comportements discriminatoires étant l'effet de la dégradation des conditions de vie ou des directives « managériales » dans le service public, il suffirait de s'attaquer aux causes.

Ce n'est pas formulé comme cela. Je pense que cette manière de poser le problème dégage à trop bon compte la responsabilité de ceux qui ne veulent pas s'en occuper. Je crois qu'il faut avancer sur les deux fronts : le syndicalisme c'est la solidarité, si on n'est pas solidaire avec les immigrés, on ne le sera pas non plus avec les femmes, les jeunes. Je peux vous dire que le principal des actes discriminatoires que j'ai observés concerne les jeunes. Quand on négocie le maintien du départ à la retraite à 55 ans pour certaines catégories de sala-

riés à l'Imprimerie nationale et que la direction impose que les jeunes nouvellement embauchés ne seront retraités qu'à soixante ans, c'est une forme de discrimination, parce que le travail est le même.

Qu'attendez-vous des associations anti-racistes, en l'occurrence du MRAP ?

Depuis trois ans, nous avons décidé d'intégrer dans nos réflexions celles d'associations spécialisées qui ont une meilleure expertise que nous sur telle ou telle question. Nous travaillons avec les associations de chômeurs, avec Droit au Logement, Droits devant ! et récemment avec Ras l'front. Nous souhaitons travailler sur des questions précises et pas de manière artificielle.

Qu'entendez-vous par là ?

Nous ne voulons pas, par exemple, « faire de la tribune », c'est-à-dire des beaux discours sans effet. Nous voulons travailler sur des projets, le but étant de confronter différentes approches. Je suis très favorable à un travail en partenariat avec le MRAP. On pourrait s'intéresser ensemble aux problématiques des douaniers, lesquels ont été mobilisés dans le cadre de Vigipirate, et dont l'une des missions est la lutte contre le terrorisme. C'est une mission de service public mais il nous faut veiller à ce que cela ne se transforme pas en machine à rendre les douaniers racistes. Pourquoi ne pas avoir quelques moments de réflexion et d'analyse avec le MRAP, en tant qu'association directement engagée dans la lutte contre le racisme, et peut-être aussi des juristes eux aussi engagés dans la lutte contre les pratiques abusives, y compris de la part de l'Etat ? On pourrait ainsi croiser les aspects praticiens qui sont les nôtres et une réflexion plus politique sur le droit, la loi, et les enjeux qu'ils mettent en oeuvre. ♦

Propos recueillis par
Chérifa Benabdessadok

Colloque CGT à Lille

La CGT a organisé les 26 et 27 novembre dernier des journées d'études européennes intitulées : « Face aux discriminations raciales au travail : quel droit pour quelle pratique syndicale ? » Les interventions et travaux d'ateliers portaient sur : « les outils conventionnels, statutaires, législatifs existants : quelle utilisation, quelle évolution au plan de l'entreprise, national et européen ? »

Nous reviendrons sur ces échanges dans l'une de nos prochaines éditions.

OUTILS ET PROJETS POUR L'ÉDUCATION

LA SEMAINE D'ÉDUCATION contre le racisme a désormais acquis la dimension d'un événement national. Elle se déroulera cette année du 15 au 21 mars. Elle constituera encore une fois une occasion privilégiée pour sensibiliser, débattre, informer et mobiliser contre toutes les formes de discrimination. Ce sera un temps fort de notre lutte, menée en concertation avec tous les enseignants et les acteurs de l'action éducative, pour mettre en oeuvre les pratiques de respect de l'autre, de tolérance et de solidarité qui sont la clé d'une vraie citoyenneté. Si pendant une semaine tous les projecteurs convergent pour faire de la lutte contre le racisme le thème central des activités éducatives, c'est bien entendu toute l'année que se prépare et se développe ce travail, en utilisant notamment tous les événements ponctuant l'actualité ; à ce titre, l'année 1998 a été particulièrement fertile.

De l'esclavage à la Déclaration universelle

La commémoration de l'abolition de l'esclavage, en particulier, a donné lieu à de nombreuses manifestations. Dans les établissements scolaires et les maisons de jeunes, conférences et débats ont été organisés sur les conditions historiques qui ont conduit à décréter cette abolition. La participation des associations, notamment du MRAP, a permis de donner au débat un éclairage différent en dépassant le seul cadre historique le plus souvent centré sur l'hommage à Schoelcher. En mettant l'accent sur les souffrances et les luttes victorieuses des esclaves, nous avons mis en évidence le lien entre racisme, colonialisme et esclavage, ainsi que la persistance actuelle de formes extrêmes de l'exploitation de la personne.

Alors que les cérémonies officielles célébraient la proclamation le 10 décembre 1948, de l'universalité des droits de l'Homme, ce fut l'occasion d'approfondir la réflexion sur le sens d'une véritable « égalité en droits et en dignité » ; l'occasion de montrer la distance existant entre l'intention et la réalité ainsi que la nécessité de défendre, sans relâche, des droits, des valeurs

et des libertés souvent menacés ou bafoués dans notre pays.

Pour l'année qui s'ouvre, plusieurs éléments font saillie et constituent autant d'opportunités.

Une activité européenne

Les échéances électorales de juin prochain nous rappellent que la construction européenne est engagée et – qu'on le veuille ou non – se poursuivra. Avec ses ombres, au rang desquelles on doit compter des dispositifs comme Maastricht et Schengen risquant de faire de l'Europe une forteresse fermée au reste du monde. Ce contexte européen donne une dimension nouvelle à la lutte antiraciste et élargit le cadre de la semaine d'éducation. Des contacts ont d'ores et déjà été pris avec des partenaires étrangers. Le secteur Education travaille, en particulier, sur le projet d'un numéro international du cyber-journal, *Arc-en-ciel*, destiné aux primaires, en concertation avec le MRAX, mouvement antiraciste belge. Il y a toute raison de penser que la semaine d'éducation donnera lieu, cette année, à un nombre plus important d'initiatives. Parrainée par le ministère de l'Éducation nationale, et aidée financièrement par le ministère de la Jeunesse et des Sports, elle reçoit pour la seconde année le soutien du ministère de la Culture. Le cercle des associations membres du collectif ne cesse de s'élargir et excède largement le strict cadre scolaire. Au sein de ce collectif, le MRAP occupe une place significative tant en ce qui

concerne le travail de préparation et d'organisation générale, que les propositions d'actions proprement dites. Mais, sur le terrain c'est l'action des comités qui s'avère primordiale. Lors de la première journée de formation organisée pour aider les militants dans leur travail en milieu éducatif, nous avons insisté sur la nécessité d'inscrire l'éducation contre le racisme dans le cadre plus large de l'éducation à la citoyenneté et de travailler en lien étroit avec les éducateurs (enseignants, bibliothécaires, animateurs, etc) dans une démarche pragmatique, attentive aux réalités concrètes.

Journées de formation

Comme les années précédentes, un matériel spécifique est mis à disposition du réseau (voir encadré) ; par ailleurs, deux journées de formation seront rapidement organisées pour les militants : l'une portant sur l'utilisation d'Internet et l'autre s'inscrivant dans le travail de conception d'un guide méthodologique destiné aux intervenants en milieu éducatif.

Au chapitre des outils pouvant être utilement mis à profit, rappelons que le « jeu de loi » poursuit avec succès sa carrière dans les écoles et collèges (en l'espace d'un peu plus d'une année 12 000 enfants l'ont découvert). Enfin, notons que l'exposition « Un Voyage pas comme les autres » consacrée aux réfugiés se tient à la Villette jusqu'en avril et mérite de drainer un public nombreux.

Pour que cette semaine d'éducation se déroule dans les meilleures conditions, n'attendez pas. Le secteur éducation est à votre disposition pour vous aider. N'oubliez pas de nous faire connaître vos projets et vos initiatives. ♦

Liliane Lainé

Demandez le programme

Comme chaque année, des supports documentaires et informatifs sont élaborés en direction du jeune public : outre l'affiche officielle de la Semaine, deux publications – un journal de quatre pages à destination des enfants du primaire et une brochure de huit pages pour les collèges et lycées – seront éditées. Vous pourrez vous procurer ces documents dès la deuxième quinzaine de janvier.

Rappelons que certains des supports réalisés pour les précédentes éditions de la Semaine conservent toute leur actualité :

■ 2 cassettes-vidéos Orchidées/MRAP : 35 mn (chacune) de sujets courts sur le racisme

■ numéro spécial Textes et documents pour la classe : « Les avatars d'une idée fausse »

Renseignements et commandes auprès du secteur Education.

Contre les bombardements en Irak

A l'initiative du comité local de Menton, plus de soixante personnes ont manifesté le 19 décembre dernier pour protester contre les bombardements américains dont les populations sont les premières victimes, pour dénoncer la loi du plus fort qui se substitue aux procédures onusiennes de règlement des conflits, pour demander la levée de l'embargo et pour rappeler que l'initiative anglo-américaine ne résout aucun des problèmes posés.

✉ **MRAP Menton – BP 6 – 06501 Menton cedex**

Les droits de l'homme célébrés à Niederbronn

Le 13 décembre était célébré à la Maison des arts et des congrès de Niederbronn le 50^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. L'initiative du récent comité local, parrainée notamment par la Mairie et le casino renommé de la commune, fut introduite par Frédéric Reiss, maire de cette commune du Bas-Rhin et Nadine Soccio, présidente du comité local et membre du Bureau national, qui concluait son discours d'ouverture par ces mots d'espoir : « Quel beau cadeau, pour cet anniversaire, que les poursuites engagées à l'encontre de Pinochet, quel beau cadeau encore que la renonciation à la peine capitale en Bulgarie, et enfin, quel bel espoir que l'implosion annoncée du Front national, puisse-t-elle être définitive. Mais attention, là aussi, le combat est inachevé. » Ont participé à cette manifestation des militants de Stras-

bourg, de Metz et de Saverne. La musique était au rendez-vous avec Zsuzsanna Varkonyi et Franck Dematteis venus de Paris présenter des chants yiddish, tziganes et hongrois, et le groupe sud-américain Bia de Assis et Som Brasil. Face au succès populaire rencontré par cette manifestation, les militants du comité ont décidé de renouveler ce type de manifestation festive lors de la semaine de l'éducation contre le racisme du 15 au 21 mars prochain. A suivre...

✉ **Comité de Niederbronn les Bains – BP 17 – 67110 Niederbronn les Bains**

Avenue des droits de l'Homme à Chilly Mazarin

Toujours à l'occasion de ce 50^{ème} anniversaire, la fédération de l'Essonne du MRAP et Amnesty International, notamment, ont proposé à la commune de Chilly-Mazarin de consacrer le nom d'une rue de la ville aux « droits de l'Homme ». Le mensuel de la commune explique qu'en effet, sur près de 170 noms de rues, une seule fait de l'ombre à Chilly-Mazarin qui se veut tolérante et qui refuse l'exclusion : la rue Maurice Barrès. Après une consul-

Jeu de loi, racisme hors-jeu Avis aux amateurs

Face aux difficultés rencontrées pour faire circuler ce matériel pédagogique au sein des établissements scolaires et des centres de loisirs du Bas-Rhin, le comité local de Niederbronn désire céder son exemplaire qui « dort » dans son carton d'origine au profit d'un comité mieux implanté dans le milieu scolaire. Prix de vente : 5 000 F, port compris. Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter Eric au 01 53 38 99 86.

tation des riverains et l'approbation du Conseil municipal, cette rue est devenue l'Avenue des Droits de l'Homme lors de son baptême officiel le 19 décembre dernier.

✉ **Fédération de l'Essonne du MRAP – Maison des Associations – 10 bis Rue Ollivier Beauregard – 91380 Chilly Mazarin**

Conférence à Aurillac

Le comité d'Aurillac commémorait également l'anniversaire de la Déclaration Universelle avec une conférence-débat à laquelle participaient Guy Milou qui retraça l'histoire des droits de l'homme et Alain Robert qui s'intéressa plus particulièrement aux fondements politiques de ces mêmes droits.

✉ **MRAP Aurillac – 25 rue du Monastère – 15000 Aurillac**

Rassemblements en solidarité avec l'Algérie

Les rassemblements en solidarité avec le peuple algérien continuent en Dordogne à Périgueux et à Bergerac. Les 25 décembre et 1^{er} janvier étaient respectivement les 72^{ème} et 73^{ème} rassemblements pour

refuser la banalisation de l'horreur.

M. Saut fait de l'excès de vitesse

Après lecture d'un procès-verbal de gendarmerie selon lequel le secrétaire général de la préfecture de Dordogne a été contrôlé au volant d'un véhicule du ministère de l'Intérieur à la vitesse de 100 km/h en agglomération où la vitesse maximale autorisée est fixée 50 km/h, le responsable de la Fédération du MRAP s'est interrogé avec humour, dans un texte envoyé à la presse locale, sur le sort à réserver à ce fonctionnaire. Il se demande en effet « si l'auteur d'un tel délit ne représente pas pour la société un danger potentiel important (et s'il ne s'agit pas ici d'un trouble grave à l'ordre public ». Jean-Michel Duretête ajoute : « Aussi, Monsieur Robert Saut, d'ordinaire si prompt à exclure de notre pays des personnes dont le seul crime est d'être né ailleurs, ne devrait-il pas s'appliquer à lui-même ce qu'il préconise pour d'autres avec beaucoup de zèle ? La question lui est posée. La réponse lui appartient. (...) Nous pensons quant à nous que la sanction prévue par la loi est suffisante et qu'il n'y a pas lieu de lui infliger une double peine. »

✉ **MRAP Dordogne – BP 48 – 24600 Ribérac.**

Montbéliard planche sur les discriminations

Le comité du pays de Montbéliard présentait quant à lui l'exposition « Préjugés et stéréotypes racistes » à la Mairie d'Audincourt dans le cadre de la célébration de la Déclaration Universelle, et organisait

une conférence-débat avec Philippe Bataille sur « La discrimination dans le monde du travail » à Béthoncourt.

✉ – **Contactez le siège**

A quand la « race des chômeurs » ?

En ces temps de commémoration de Déclaration Universelle, il est des informations qui blessent. A Saint-Lô, alors que la cérémonie s'apprêtait à débiter, une dizaine de chômeurs se sont vus refuser l'accès à la Mairie par la police municipale. Jacques Declosmenil, président du comité local raconte l'incident : « Quand je suis arrivé, la porte de la Mairie était fermée à clef, et les entrées filtrées, ceci en raison de la manifestation d'une dizaine de chômeurs de l'APEIS. Même si le filtrage n'a duré qu'une di-

zaine de minutes, c'est inacceptable, surtout à une telle occasion. » Une exposition – « Regards sur les Droits de l'Homme » – était présentée ainsi qu'une conférence animée par Francine Best, rapporteur de l'un des huit colloques organisés par la Mission Interministérielle. Le dépliant du collectif Article Premier, auquel participait le comité local, annonçait également l'accueil des invités par le maire dans les salons de l'Hôtel de Ville où un vin d'honneur devait être servi. Gageons que ce vin d'honneur n'a pas eu le goût amer de la misère tant redoutée par la Mairie. A quand la « race des chômeurs » ?

✉ **MRAP Saint-Lô – Centre Culturel – Casier n°5 – Place du Champ de Mars – 50000 Saint-Lô**

Vitrolles et la nuit des Etoiles

PIERRE MANGIUVILLANO, chanteur professionnel, membre du comité de Marseille, intervient régulièrement dans les établissements scolaires des Bouches-du-Rhône. Cet été, il organisait des spectacles à Marseille, Géménos et Martigues. A l'occasion de la Nuit des Etoiles, il devait également se produire à Vitrolles mais il fut contraint d'annuler son spectacle. Il a expliqué dans un article les raisons de sa décision. Extraits.

« L'association qui organise la Nuit des Etoiles à Vitrolles m'avait contacté pendant le procès d'Ibrahim Ali. Tout un symbole (...) Les organisateurs voulaient que je raconte des légendes sur les étoiles. Com-

ment les voient les indiens ou les Africains. L'idée me plaisait beaucoup, j'ai foncé. (...) Nous nous sommes retrouvés le 17 juillet pour une réunion. J'avais apporté une soixantaine de mes propres affiches pour aider à la promotion. (...) Quelle surprise quand la bibliothèque de Pennes-Mirabeau, avec laquelle

précisé aux organisateurs. (...) Je m'attache au quotidien à dénoncer les idées racistes, mes ateliers véhiculent des notions de respect de l'autre. Je ne pouvais donc rien faire d'autre que de refuser, sinon je perdais toute crédibilité. »

Puis il ajoutait : « Les indiens yaccoutes prétendaient que les

Les étoiles sont des fenêtres ouvertes sur le monde.

étoiles étaient des fenêtres ouvertes sur le monde. Raison de plus pour ne pas transiger avec des idées réductrices de la dignité et du respect de l'homme et qui verrouillent l'espoir de notre pays. »

✉ **Comité de Marseille – BP 12 – 13471 Marseille République cedex**

Gens du voyage indésirables à Saint-Victoret

Le 10 décembre 1998, le maire de la commune de Saint-Victoret obtenait une ordonnance de référé qui intimait l'ordre de déguerpir à une centaine de familles tziganes installées depuis début novembre sur un terrain municipal. Le maire, dont la ville compte plus de cinq mille habitants, participait à une manifestation fin novembre afin de montrer son hostilité à la présence des gens du voyage et rappelait qu'un projet d'aménagement d'une aire d'accueil était à l'étude et devrait voir le jour en 1999. Petit rappel : la loi instaurant l'obligation pour toutes les villes de plus de cinq mille habitants de disposer d'une aire d'accueil pour les gens du voyage date de 1990 :

pourquoi agir dans l'urgence et s'en remettre au Tribunal des référés quand il faut neuf années pour qu'un début de projet respectant la loi voit le jour dans cette commune. Il semblerait que les droits de l'homme n'incluent pas encore les droits des gens du voyage. Le comité local de Marignane mettra tout en œuvre pour soutenir les familles tziganes.

Notons par ailleurs que, grâce à l'intervention de la Fédération des Bouches-du-Rhône, le comité de Marignane dispose depuis le 15 décembre, d'un local dans le vieux Marignane, mis à disposition gracieusement par l'OPAC.

✉ **Comité de Marignane – BP 132 – 13722 Marignane cedex.**

Eric Lathière-Lavergne

Création de comités locaux

La ville d'Istres est la huitième des Bouches-du-Rhône à accueillir un comité local du MRAP, en attendant la création de comités à Aix-en-Provence et à Aubagne. De plus, nous annonçons dans *Différences* de novembre la tenue de l'assemblée générale constitutive d'un comité à Rennes : la fédération d'Ille-et-Vilaine est désormais officiellement constituée.

■ TÉMOIGNAGES DE FEMMES AFGHANES SOUS LE JOUG DES TALIBANS

LA FÉDÉRATION démocratique internationale des femmes – FDIF – (1) a organisé la venue en France de deux jeunes Afghanes, Storei et Manija, qui lancent un pressant appel à l'aide au nom des femmes et du peuple afghans. Extraits de leurs témoignages présentés le 26 novembre à Paris.

Les femmes sont frappées sous tous les prétextes, certaines sont enlevées, assassinées ; elles n'ont droit aux soins médicaux qu'avec parcimonie (huit hôpitaux sur dix leur sont fermés) et ne peuvent consulter qu'en présence d'un homme. Toute instruction

leur est interdite, le but étant à long terme de supprimer tout enseignement : les étudiants et les enseignants sont harcelés, humiliés par ces mêmes talibans. Les jeunes aspirent à une éducation qui leur est maintenant refusée. L'humiliation est érigée en système.

Storei fut frappée trois fois par les talibans. La première fois, on lui reprochait de ne pas porter de chaussettes : les traumatismes dus à des coups de câble sur les pieds lui valurent trois jours d'hôpital. La deuxième fois : ses pantalons étaient trop courts. La troisième : sortie avec sa petite soeur qui n'était pas voilée, elle fut châtiée.

La population appauvrie vend ses biens ; affamées, les femmes vendent leurs corps. Une gynécologue fut emmenée par les talibans dans le sous-sol d'une maison ; une femme en couches la supplia de l'achever et de tuer l'enfant des viols. La gynécologue refusa car elle s'était engagée à la soigner : la délivrer définitivement de ses souffrances aurait signé son propre arrêt de mort. Certaines disparues sont acheminées par un réseau esclavagiste et vendues à Kandahar pour le Pakistan au prix de 100 000 roupies, soit 16 000 F environ). Beaucoup de fonctionnaires ont été licenciés, les autres attendent d'hy-

pothétiques salaires. Des familles entières se suicident. Les talibans empêchent toute communication, tant interne qu'externe. Kaboul est opprimée, mais le pire est arrivé ailleurs : table rase sur Bamiyan, dont la population majoritairement asiatique a subi un nettoyage ethnique. Dans les campagnes, on trouve des cadavres dévorés par les chiens.

Storei et Manija, visages imprégnés de souffrance, demandent de répercuter leurs témoignages et de dénoncer la situation auprès de l'ONU. ♦

Ingrid Berthet

(1) 25, rue du Charolais, 75012 Paris

■ TSIGANES ROUMAINS EN FRANCE : SORTIR DE L'INDIFFÉRENCE

REUNIES POUR CONFRONTER leurs points de vue sur la situation des tziganes roumains en France, les associations signataires expriment leurs plus vives préoccupations sur les conditions de vie de cette population qui ne peuvent se comparer avec celles des gens du voyage Français.

Déboutés du droit d'asile, en dépit des discriminations dont ils sont victimes en Roumanie du fait de leur origine tzigane, ces « clandestins institutionnels » se retrouvent face à l'indifférence générale des pouvoirs publics et dans des situations de grande précarité. Cet état de non droit place les plus fragiles d'entre eux, et particulièrement certains enfants, sous l'influence d'exploiteurs sans scrupule qui profitent sans entrave de cet abandon.

Indépendamment des carences de l'OFPPRA dans la gestion et l'accueil de ces demandeurs et, en cette année de commémoration du Cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, il apparaît inacceptable que la France puisse ignorer les droits fondamentaux et inaliénables d'individus présents sur son territoire.

L'interdiction du travail et de l'exploitation des enfants, le droit à la santé et à la scolarisation, obligatoire pour les moins de seize ans, ne sauraient être bafoués. Les organisations signataires demandent donc au gouvernement d'engager des mesures concrètes pour mettre fin à ces réalités et permettre aux Roms de vivre dignement :

- en demandant à l'OFPPRA de réviser sa position sur les demandeurs d'asile roumains d'origine tzigane permettant d'offrir un statut aux parents, pour les sortir de la discrimination et de l'économie de survivance dont ils sont victimes ;
- en offrant une couverture et des conditions sanitaires satisfaisantes pour les familles présentes ;
- en protégeant les mineurs et en favorisant leur scolarisation.

Le statu quo actuel ne satisfait personne et l'Etat se doit de réagir rapidement. **ASAV – ASET – LDH Commission Gens du Voyage – Médecins du Monde – MRAP Commission Tsiganes et Gens du Voyage**

■ PROCÈS EINAUDI-PAPON

Le 4 février prochain débutera à la 17^{ème} chambre correctionnelle de Paris un procès intenté par Maurice Papon à Jean-Luc Einaudi pour « complicité de diffamation envers un fonctionnaire public en la personne de Maurice Papon, préfet de police en octobre 1961 ». Il demande la condamnation à un million de francs.

Einaudi (...) avait témoigné le 16 octobre 1997, dans le cadre du procès Papon sur son rôle en tant que préfet de police de Paris. Les propos incriminés parurent le 20 mai 1998 dans *Le Monde* : « Je persiste et signe. En octobre 1961, il y eut à Paris un massacre perpétré par des forces de l'ordre agissant sous les ordres de Maurice Papon. »

Le MRAP exprime son soutien et sa solidarité sans faille à J.-L. Einaudi, qui combat depuis des années pour que la vérité soit faite sur ces événements (...). Le MRAP fera de ce procès un moment de mobilisation pour poursuivre la marche vers la vérité sur le 17 octobre 1961 et la reconnaissance de la mémoire des Algériens en France.

Ces lignes sont extraites de l'**appel pour le soutien à Einaudi** qui a été signé, et continue de l'être, par des centaines de personnalités. Ce procès est capital, un échec risquerait aussi de produire des effets néfastes sur le pourvoi en cassation de Papon.

Le MRAP a l'intention de mener une campagne forte. A cette fin un appel à souscription est lancé. Faites vos chèques à l'ordre du MRAP, en apposant au dos : « vérité sur le 17 octobre 1961 ».

BIBLIOTHÈQUE

Les Comoriens de France, *Hommes et Migrations*, septembre/octobre 1998

Archipel composé de quatre îles – Mayotte, Mohéli, Anjouan et Grande Comore – trois seulement ont obtenu leur indépendance par référendum en 1975. Les Comoriens vivent une situation difficile, Mohéli et Anjouan ont fait sécession de la République islamique des Comores. Ce numéro d'*Hommes et Migrations* a été réalisé à partir d'enquêtes directes et de travaux d'étudiants. Après un bref historique sur les Comores et sur la diaspora en France, il aborde la vie économique, culturelle et associative des Comoriens de France. Son implication dans le développement économique de l'archipel

– la production des Comores pour l'exportation est centrée sur la vanille, la girofle, les essences de parfum. Les femmes, la famille, l'exil, l'éducation scolaire, l'islam, les itinéraires particuliers de maorais, la musique et la littérature, autant de thèmes à découvrir concernant une immigration méconnue. Passionnant.

Le droit à l'Humanité – Contre la violence des hommes, coordination Ariel Morabia, *Autrement* n° 177, mars 1998

Le droit à l'Humanité est une bataille à mener quotidiennement, toujours en construction malgré les conquêtes sanctionnées par le droit international. Ce numéro de la revue *Autrement* réunit une série d'articles

qui s'articulent autour de réflexions sur la morale sociale, la justice, les principes inscrits dans la Constitution de 1958, l'imprescriptibilité du crime contre l'Humanité, la guerre et la non-violence.

Préfacé par Pierre Sané, secrétaire général d'Amnesty International, coordonné par Ariel Morabia, ce numéro a été réalisé avec Amnesty International à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Marie-Catherine Andréani Front national – pour mieux le combattre, CFDT Productions, février 1998

Une plaquette destinée aux cadres et militants syndicaux, pour barrer la route à l'implantation du FN dans le monde du travail ; une réponse point par point à l'essentiel des « 300 mesures pour la France » (pro-

gramme du Front national paru en 1993), présentée sur le mode « Le FN dit... », et la réponse dans la Constitution de 1958, l'imprescriptibilité du crime contre l'Humanité, la guerre et la non-violence. On regrettera une première partie trop globale, sans doute peu adaptée aux discussions sur le terrain, et certaines considérations qui ne prennent pas en compte l'évolution récente du discours frontiste à destination des ouvriers et employés. Une dernière partie, « Agir sur notre terrain syndical », rappelle que le combat est possible, dans les entreprises, dans le domaine juridique, partout enfin, à la mesure de la volonté totale du parti raciste.

CFDT Productions, 4, bld de la Villette, 75955 Paris Cedex 19. ♦

Laurent Canat

■ DIX FILMS CONTRE LE RACISME (DFCR)

LE CONCOURS D'APPEL à scénarios pour la réalisation de dix courts-métrages a suscité de nombreuses vocations : pas moins de 475 projets rédigés ainsi que quelques témoignages par cassettes-vidéos ont été reçus. Emanant majoritairement de jeunes âgés de seize à vingt-et-un ans, ces projets utilisent des modes d'expression variés – témoignages, contes, récits fantastiques, récits psychologiques, continuité dialoguée –, et témoignent d'une grande sensibilité à la question du racisme.

Les comités de lecture ont sélectionné soixante scénarios. Les dix cinéastes (1) qui se sont engagés à réaliser les films procéderont au choix final. Les lauréats seront proclamés le 20 janvier 1999 au forum de la FNAC-Etoile à 11h30. Les tournages débuteront au printemps.

Rappelons que le MRAP est partenaire de cette initiative lancée il y a plus d'un an. L'équipe de DFCR sera par ailleurs associée à la soirée courts-métrages organisée par le secteur Education, à l'occasion du 21 mars, dans la grande Halle de la Villette.

(1) Yamina Benguigui, Arnaud Des Pallières, Laurence Ferreira-Barbosa, Bourlem Guerdjou, Eric Heumann, Rachida Krim, Christophe Otzenberger, Nicolas Philibert, Christophe Ruggia, Abderrahmane Sissako

■ ANNONCES DU SECTEUR IMMIGRATION

■ **Conférence-débat.** Tous les adhérents et sympathisants d'Ile-de-France sont très cordialement invités à participer à la conférence-débat du 10 février 1999 de 19h45 à 22h15 au siège du MRAP qui sera animée par un intervenant d'un syndicat de la Protection judiciaire de la Jeunesse – SNPES-PJJ-FSU – (nom de l'intervenant à confirmer ultérieurement) sur le thème :

Souffrances des cités, bavures et violences : après les morts tragiques d'Habib à Toulouse, Abdelkader à Dammarie-les-Lys, Youssef à Mantes-le-Jolie. Contre la montée du tout-répressif : faisons entendre d'urgence d'autres voix citoyennes.

■ **Prenez contact.** Les adhérents et sympathisants du MRAP intéressés pas un effort d'approfondissement à long terme des questions liées aux banlieues et aux jeunes issus de l'immigration sont invités à écrire ou à laisser un message au MRAP à Bernadette Hétier ou à Jean-Marc Bourquin.

Soutenance de thèse sur le statut de réfugié

Pierre Tounoukouin, ancien permanent du service juridique du MRAP, a soutenu avec mention très honorable, le 30 novembre dernier, une thèse de doctorat en droit sur le thème : « Les organes français e détermination du statut de réfugié et l'article 1A2° de la Convention de Genève ».

EN BREF

■ **Le MRAP critique la nomination le 29 novembre de Gilles Veinstein qui « s'est illustré dans la négation du génocide arménien » à la chaire de civilisation turque ottomane du Collège de France.**

■ **Le MRAP porte plainte le 2 décembre contre Alain Terrail ancien président de l'Association professionnelle des magistrats et avocat à la cour de Cassation pour ses propos antisémites à l'encontre d'un autre magistrat.**

■ **Le gouvernement espagnol a décidé le 23 décembre de régulariser 30 000 immigrés illégaux.**

Disparition d'un fondateur du MRAP

Marcel Manville fut l'un des membres fondateurs du MRAP, ami d'enfance de Frantz Fanon, martiniquais comme lui, anticolonialiste acharné et défenseur de l'indépendance de l'Algérie. Avocat reconnu de ses pairs, il a notamment défendu les dirigeants du FLN algérien, il a créé en 1960 le Front antillo-guyanais pour l'autonomie avec Edouard Glissant, et a inspiré en 1962 la création de l'Organisation de la jeunesse anticolonialiste de la Martinique. Marcel Manville est décédé à Paris le 2 décembre. Le MRAP rappelle qu'il s'est battu pour la libération de la France durant la deuxième guerre mondiale et qu'il a « participé à la rédaction de ce qui allait devenir, après de longues campagnes, la loi de 1972 sur le racisme ». Le MRAP a adressé ses condoléances à ses enfants.

Boubacar Messaoud au MRAP

Le MRAP a accueilli le 4 décembre Boubacar Messaoud, président de l'association mauritanienne SOS-Esclaves, qui effectuait à l'invitation d'un collectif d'associations mauritaniennes et de la CIMADE de Caen, une tournée en France pour une série de conférences. Le MRAP était intervenu lors de l'arrestation en janvier 1998 de M. Messaoud en Mauritanie, pour

avoir témoigné sur la persistance de l'esclavage dans son pays dans le cadre d'un reportage télévisé. Ont participé à cette réception des militants et des universitaires mauritaniens et français, ainsi que des militants du MRAP.

Décembre sanglant au FN

La réunion du 5 décembre du conseil national du Front national a vu émerger au grand jour les dissidences sourdes entre tendances rivales représentées au plus haut niveau de l'appareil par Le Pen et Mégret. Tout le mois de décembre a été ponctué par la crise du FN : appel à la tenue d'un congrès extraordinaire par les mégrétistes, licenciements et limogeage de secrétaires départementaux mégrétistes, échanges divers de noms d'oiseaux. Cette crise a trouvé un nouveau rebondissement le 23 décembre

avec l'exclusion de Bruno Mégret et de six de ses partisans par le bureau exécutif du Front. Les incidences politiques de cette dissidence devraient être multiples – avec notamment l'hypothèse probable de deux listes lors des prochaines élections européennes, les recompositions au sein des conseils régionaux codirigés avec le FN – mais peut-être aussi des choses un peu plus cocasses telles que l'annonce faite le 23 décembre par *Charlie Hebdo* selon laquelle il aurait déposé le 18 décembre la marque « Front national » auprès de l'Institut national de la propriété industrielle.

Millon recalé

Le conseil d'Etat a rendu public le 11 décembre sa décision d'annuler l'élection de M. Millon à la présidence de la région Rhône-

Alpes. Le débat entre M. Millon et le chef des conseillers FN Bruno Gollnisch avant l'élection qui lui a donné la présidence étant contraire à la loi du 7 mars 1998 relative au fonctionnement des conseils régionaux, ce vote a été invalidé et l'élection à nouveau soumise au scrutin.

500^e exécution aux Etats-Unis

A l'appel de nombreuses associations, un rassemblement de protestation s'est déroulé le 12 décembre devant le consulat des Etats-Unis pour protester contre les exécutions capitales dans ce pays. Le 10 décembre devait avoir lieu la 500^e exécution depuis 1976 : elle a été reportée une demi-heure avant l'instant fatal, elle a en fait eu lieu le 18 décembre. Le MRAP rappelait dans un communiqué que « Mumia Abu-Jamal, victime

d'une parodie de justice, attend qu'une date d'exécution soit fixée. » Une conférence de presse et un colloque étaient organisés dans le même temps au Parlement européen. Dans son message de Noël, le pape Jean Paul II s'est explicitement prononcé contre la peine de mort.

Parodie raciste, second verdict

Le tribunal correctionnel de Villefranche-sur-Saône a condamné le 15 décembre le restaurateur auteur et diffuseur de la parodie raciste d'une chanson d'Yves Duteil à un mois de prison avec sursis, 2 000 francs d'amende, ainsi qu'à la privation de ses droits civiques, civils et de famille. Le MRAP, qui avait porté plainte le 16 juin auprès du procureur de la République pour provocation à la haine et à la violence raciales, se déclare déçu

par ce verdict qui ne traduit pas « le caractère extrêmement grave et dangereux de ce type de comportement ».

Garaudy, jugement confirmé

« La 11^{ème} chambre de la cour d'Appel de Paris vient de confirmer la culpabilité de Roger Garaudy pour des faits de négation des crimes contre l'humanité, diffamation et provocation à la haine raciale. De plus, la cour d'Appel de Paris a aggravé le quantum des peines prononcées à son encontre par le tribunal. Le MRAP se réjouit de cette décision, qui a été rendue dans un contexte juridique difficile, dans la mesure où la loi contre le racisme est enserrée dans le carcan de la loi sur la presse. Cette décision doit être perçue comme un signe fort contre le négationnisme et tous ses menaces. » (communiqué

MRAP du 16 décembre).

Bombardements sur Bagdad

Les bombardements anglo-américains sur l'Irak ont débuté dans la nuit du 16 au 17 décembre, ils se sont répétés quatre fois de suite. Cette intervention décidée unilatéralement par les Etats-Unis, humiliant au passage l'Organisation des Nations unies et son secrétaire général, a été condamnée par nombre d'Etats à travers le monde, plusieurs pays européens – dont la France – ont pris leurs distances. La situation difficile dans laquelle se trouve le président Clinton, qui devra répondre devant le Sénat d'un certain nombre de délits face à la justice de son pays, et surtout les soupçons qui pèsent sur l'impartialité du rapport de l'ex-UNSCOM (la mission d'observation de l'ONU en Irak) ne sont pas pour

rien dans l'expression de ces réserves. Des rassemblements de protestation contre la guerre et pour la recherche de voies pacifiques, se sont multipliés en France. Le MRAP national a appelé à un rassemblement le 18 décembre qualifiant cette situation de « journée de honte pour les droits de l'Homme » et l'intervention américaine comme « une offense au peuple irakien ».

Le Fig-Mag met le racisme à la une

Illustrée par une photographie représentant, d'après la légende, le lynchage de chrétiens par des musulmans à Djakarta, la couverture de l'édition du 19 décembre du *Figaro Magazine* titre « L'Islam contre les Chrétiens ». Pour le MRAP, cette couverture est raciste et « *Le Figaro* effectue un amalgame inacceptable entre l'Islam et les musulmans intégristes. Il fait ainsi de chaque musulman un danger, une menace pour tous les chrétiens. (...) Au moment où en France se multiplient des lieux d'échange entre musulmans et chrétiens, le poids des mots contribue à distiller la haine et abîme ces efforts de rapprochement ». On se souvient, de la couverture (dans la même veine, très amitié entre les peuples et les religions), parue au milieu des années 80 représentant une Marianne voilée, s'interrogeant sur l'identité future des Français.

Infos rassemblées par Chérifa B.

EN BREF

■ **Un appel pour la constitution d'un Comité international « pour une solution pacifique et politique de la question kurde en Turquie » a été signé le 24 décembre par le MRAP, France-Libertés et les Verts.**

■ **La Grèce aurait accueilli plus de 500 000 immigrés sans papiers, la plupart albanais, depuis le début des années 90. Après une vaste opération de régularisation, elle s'apprête à voter en janvier 99 une nouvelle loi sur l'immigration qui rendra l'entrée et le séjour plus difficiles.**

■ **D'après *Le Monde* (27/28 déc.), compte tenu des recours et de l'application de la nouvelle loi sur l'entrée et le séjour des étrangers, 82 000 personnes ont obtenu satisfaction. 60 000 sans-papiers ayant sollicité leur régularisation restent sur le carreau.**

La culture nord-africaine ne se prête pas ...

En date du 28 novembre 1998, un magistrat de la Cour d'appel de Nîmes, en refusant d'octroyer la garde de sa fille à un père, motivait son arrêt dans les termes suivants : « L'enfant approche de l'âge de la puberté et est de sexe féminin. C'est auprès de sa mère qu'elle trouvera le meilleur soutien dans cette période de transformation physique et de pudeur redoublée et non auprès d'un père dont la culture nord-africaine ne se prête pas à la complicité avec une adolescence. Le changement de résidence ne serait pas actuellement de l'intérêt de l'enfant. La demande du père ne peut être que rejetée. »

Le même magistrat justifiait son refus de lever l'interdiction de sortie du territoire national comme suit : « malheureusement et fréquemment des parents originaires d'Afrique du Nord spécialement agitent la menace de soustraire leurs enfants à l'autre parent demeuré en France. La simple crainte de la mère à ce sujet justifie le maintien de la mesure afin de lui éviter un état d'angoisse qui ne manquerait pas de se répercuter sur l'enfant. »

Le Mrap n'entend pas se prononcer sur le bien-fondé de ce jugement. En revanche, il lui appartient en tant qu'association de défense des

... à la complicité avec une adolescente

droits de l'Homme de dénoncer la motivation de cet arrêt. Elle relève à nos yeux du délit de diffamation raciale, dans la mesure où il est imputé sans fondement à l'appelant une incapacité d'élever son enfant en raison de ses seules origines nord-africaines. Cette allégation, outre la blessure morale qu'elle a suscitée chez l'appelant, porte atteinte à son honneur et constitue un manquement par le magistrat aux devoirs de son état, à l'honneur, à la délicatesse et à la dignité. En effet, le magistrat a outrepassé le devoir de réserve inhérent à son statut en exprimant à l'appui d'un jugement des considérations personnelles outrageantes et empreintes de racisme à l'encontre des personnes d'origine nord-africaine.

C'est pourquoi, le MRAP est intervenu auprès du Conseil Supérieur de la Magistrature avec une extrême vigueur, afin que des sanctions à la hauteur du préjudice moral subi par l'appelant soient prononcées à l'encontre de ce magistrat.

Communiqué du 3 décembre 1998

Relayez l'appel à souscription nationale

Il est important que vous continuiez à répondre à l'appel à souscription nationale (Cf. *Différences* n^{os} 201 et 202) et à le relayer auprès de votre entourage.

Les dons au 23 décembre

Au 23 décembre, l'appel à souscription nationale a permis de recueillir la somme de 132 729 francs (83 120 F au 27 novembre) qui se répartissent comme suit :

■ Les **personnalités** : 17 600 F

■ Les **comités locaux** – Annecy, Chelles, Epinay-sur-Seine, FD des Landes (abandon au national d'une créance de 15 000 F), FD du Nord-Pas-de-Calais, FD du Rhône, Longjumeau, Melun, Moulins, Nancy, Orly, Paris 19/20^e, Pont de Cheruy, Roanne, Saint-Ouen, Versailles – ont versé sur leurs fonds propres : 41 000 F. Les dons collectés par les CL se montent à la somme globale de 39 070 F : Creil (1 750 F), Epinay-sur-Seine (1 300 F), FD Nord-Pas-de-Calais (4 850 F), Menton (12 100 F), Paris 5/13^e (19 070 F)

■ Les dons des **adhérents** répartis sur l'ensemble des régions de France se montent à 52 559 F

Contre le racisme, pour l'amitié entre les peuples,
je soutiens financièrement votre action et verse la somme de :

100 F 200 F 500 F 1000 F Autre : F

Nom : Prénom :

Adresse :

Merci de libeller votre chèque à l'ordre du MRAP. Vous pourrez déduire 50% de votre don, à hauteur de 6%, de votre revenu imposable. Exemple : vous versez 500 F, vous déduirez 250 F de vos impôts, dans la limite de 6% de votre revenu imposable.

Conformément à la loi Informatique et Libertés (6/1/78), vous avez un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant.

BUDGET 1999

Les éléments se rapportant au budget prévisionnel du MRAP et de *Différences* sont transmis, au moment où nous mettons ce numéro sous presse, aux présidents des Comités locaux. Merci de faire connaître vos remarques et vos avis pour la réunion du Conseil national du 23 janvier.

Tirage des bons de soutien le 15 décembre 1998 LES NUMÉROS GAGNANTS

→ 1^{er} lot, un week-end (au départ de Paris) dans une capitale européenne pour deux personnes : 130848

→ 2^{ème} lot, un camescope : 098073

→ 3^{ème} lot, un VTT : 085004

→ 4^{ème} lot, une parure de stylos : 156249

→ 5^{ème} lot, un parapluie : 134200

→ 6^{ème} lot, un ballon de basket : 051997

→ 7^{ème} au 25^{ème} lot, un porte-clés jeton Caddie® : 104403 – 095864 – 037211 – 079088 – 026346 – 086346 – 119795 – 153673 – 108264 – 044980 – 039881 – 054253 – 054259 – 007099 – 089897 – 021702 – 094764 – 098902 – 159223

→ 26^{ème} au 50^{ème} lot, un badge de la Fraternité : 035009 – 050519 – 120595 – 038274 – 037704 – 047391 – 022752 – 013732 – 093329 – 120362 – 136030 – 054585 – 042852 – 073047 – 037763 – 108269 – 120723 – 103602 – 010066 – 152173 – 025815 – 061165 – 042550 – 148409 – 108377

Différences

43, boulevard de Magenta
75010 Paris
Tél. : 01 53 38 99 99
Télécopie : 01 40 40 90 98
E.mail : mrp@ras.eu.org

Directeur de la publication
Mouloud Aounit

Gérante bénévole
Isabelle Sirot

Rédactrice en chef
Cherifa Benabdessadok

Directeur administratif
Jean-Étienne de Linares

Abonnements
Éric Lathière-Lavergne
135 F pour 11 numéros/an
13 F le numéro

Maquette
Cherifa Benabdessadok

Impression
Montligeon
Tél. : 02 33 85 80 00

Commission paritaire
n° 63634 ISSN 0247-9095
Dépôt légal 1999-1